Service de l'Information Aéronautique
DSNA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 161/19

Date de publication : 13 JUN

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) sur AD Évreux Fauville LFOE (FIR : Paris LFFF)

En vigueur : Du 28 juin au 06 novembre 2019

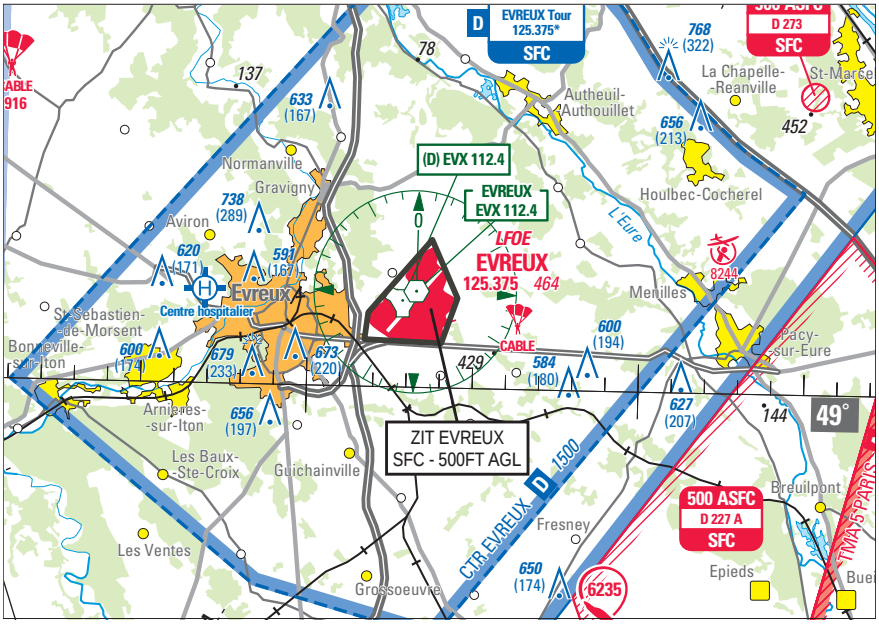

Extrait carte SIA « Région Parisienne » au 1 / 250 000 édition 1- 2019

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations défense spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

STATUT

ZIT qui coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone;
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'État télépilotés ;
- des aéronefs en contact radio avec les services ATC d'Évreux.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :
49°02'55" N - 001°13'44" E
49°01'46" N - 001°14'32" E
49°00'52" N - 001°14'04" E
49°00'55" N - 001°11'45" E
49°01'27" N - 001°11'51" E
49°02'55" N - 001°13'44" E

Limites verticales :
SFC / 500ft AGL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les activités aéromodélisme AEM 8251 et Treuil 1007 restent utilisables selon protocole

FR
© SIA